



L'énoncé de position de CAPWHN

Formation infirmières de la surveillance fœtale

Le 21 février 2018

La surveillance du bien-être fœtale est une compétence requise des infirmières qui travaillent avec la population périnatale au Canada. Les infirmières doivent être formées et mises à jour régulièrement sur toutes les techniques BEF, et l'applicabilité de chaque méthode en fonction des normes de pratique, du contexte et des préférences de la clientèle.

Le conseil d'administration de CAPWHN croit :

- Les infirmières bénéficient d'une formation continue pour soutenir la prestation de soins périnataux de haute qualité fondés sur des données probantes.
- Les infirmières ont la responsabilité professionnelle d'assurer la mise à jour de leur pratique.
- La compréhension de la surveillance fœtale (physiologie fœtale / maternelle, équipement, interprétation et intervention) est essentielle à la prestation de soins anténataux et intrapartum de qualité.
- Les infirmières fournissent la majorité des évaluations de la fréquence cardiaque fœtale intrapartum et de l'activité utérine de première ligne.

Ainsi, le conseil d'administration de CAPWHN recommande :

1. Toutes les infirmières qui procèdent à une évaluation anténatale et intrapartum en utilisant la surveillance fœtale:
 - a. Participe à l'éducation BEF tous les 2 ans.
 - b. Maintienne la documentation de leur formation continue.
2. Les programmes de formation BEF doivent clairement indiqués les résultats attendus de la révision/mise à jour de la théorie et une journée de pratique interdisciplinaires basées sur des situations cliniques.
3. Tous les établissements de santé assurant la surveillance fœtale anténatale et intrapartum devraient :
 - a. Offrir aux infirmières des occasions d'assister à l'éducation BEF.
 - b. Financer des occasions d'améliorer les connaissances du programme BEF sous forme d'ateliers, de journées de travail rémunérées ou de participation à des conférences.
 - c. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'exercices d'acquisition de compétences obstétricales réguliers pour tous les praticiens (infirmières, sages-femmes, médecins et personnel de soutien).

Les options pour l'éducation et / ou la certification pourraient inclure des cours créés par la Coalition Canadienne des programmes périnataux, le cours ALARM, AMPRO^{OB}, ou des options équivalentes. Tout programme interne doit refléter les preuves réelles décrites dans les cours AMPRO^{OB} ou ALARM, et adhérer aux normes de pratique pour la surveillance de la santé fœtale telles que définies par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.